ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire de Saint-Hippolyte,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 07/02/2023,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ATSEM principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	ldentité de l'agent	Date d'avancement
1	JACQUES SONIA	03/09/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Madame la Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Saint-Hippolyte, le 08/03/2024

Le Maire,

Monsieur Patrick PASQUIER

Le Maire, o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.